

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 15 mars 2024 à 18 h 30

Date de Convocation : 11 mars 2024

Présidence : AVE Annie

Secrétaire de séance : CORNET Laurence

Nombre d'élus en exercice : 12

Nombre d'élus présents : 8/12

AVE Annie, RICHE Sylvain, DESSERY Gérard, CORNET Laurence, GELDHOF Thérèse, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia.

Nombre d'absents excusés : 4/12

CANDELIER Julien, VOORSPOELS Didier, CHŒUR Valérie, TOTH Dominique.

Procurations : 4/4

CANDELIER Julien pour BETRENCOURT Patricia, VOORSPOELS Didier pour CORNET Laurence, CHŒUR Valérie pour MARTIN Joël, TOTH Dominique pour RICHE Sylvain.

Votants : 12/12

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- ✓ *Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 23 février 2024*
- ✓ *Compte de gestion 2023*
- ✓ *Compte administratif 2023*
- ✓ *Affectation des résultats*
- ✓ *Divers*

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 23 février 2024.

DELIBERATIONS ADOPTEES

2024 03 01	Approbation du compte de gestion 2023 dressé par le receveur	Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 12	Contre : 00
	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 00

Le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :
- 3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :
Néant.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le Compte de gestion 2023 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2024 03 02		Approbation du compte administratif 2023 gestion dressé par le Mairer		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	11	Contre : 00	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 01

1° donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut de résumer ainsi : COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)
Résultats reportés		201 766,96	27 068,80		27 068,80	201 766,96
Opérations de l'exercice	340 361,97	358 791,82	274 864,46	120 277,82	615 226,43	479 069,64
TOTAUX	340 361,97	560 558,78	301 933,26	120 277,82	642 295,23	680 836,60
Résultats de clôture		220 196,88	181 655,44			
Reste à réaliser			0	18 330,60	0	18 330,60
TOTAUX CUMULES		220 196,88			642 295,23	699 167,20
RESULTATS DEFINITIFS		220 196,88	181 655,44	18 330,60		56 871,97

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2024 03 03		Affectation des résultats 2023		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 11	Contre : 00	Abstention : 01	Ne participe pas au vote : 00

Vu l'instruction M14,

Vu les budgets de l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2023,

DECIDE

L'affectation des Résultats comptables du Compte Administratif comme suit :

1 – DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023

Total des charges : **274 864,46 €** Total des produits : **120 277,82 €**

Résultat : - **154 586,64 €**

Résultat antérieur : - **27 068,80 €**

Résultat Cumulé : - **181 655,44 €**

Dépenses engagées non mandatées : **Néant**

Recettes justifiées non réalisées : **18 330,60 €**

Résultat avec Report - **163 324,84 €**

2 – DETERMINATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023.

Total des dépenses : **340 361,97 €** Total des recettes : **358 791,82 €**

Résultat **+ 18 429,85 €**

3 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

- Résultats (Excédent) : **18 429,85 €**

- Résultat antérieur (Excédent) : **201 766,96 €**

RESULTAT A AFFECTER : 220 196,81 €

AFFECTATION :

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus seront repris au **Budget Primitif 2024** soit

- Report à nouveau Compte 002 : **56 871,97 €**

- Compte 1068..... **163 324,84 €**

LOCATION SALLE :

Madame le Maire informe l'assemblée que sur le contrat de location de la salle, il est noté que le remboursement des frais de location de la salle ne peut s'effectuer que par délibération en cas de force majeure et qu'il doit être effectué en totalité. Il n'est donc pas possible d'en rembourser une partie à Monsieur Le DROGUENE

CONTRAT PEC A L'ECOLE MATERNELLE :

Madame PIRAUT Angélique ayant terminé son contrat au 29/02/2024, elle est remplacée par Madame Coraline DELECOLLE.

Cette personne est domiciliée à Marquette en Ostrevant, elle nous a été proposée par France Travail.

Nous n'avons reçu aucune candidature de Wasnes au bac.

CHEMIN DU BOIS :

Les utilisateurs du chemin et propriétaires d'une parcelle de marais souhaitent participer à la réfection du dit-chemin. Monsieur WATERLOT Yves est le responsable de la collecte.

Lors du dernier conseil, plusieurs conseillers avaient suggéré de demander aux utilisateurs une participation aux frais, du fait que la commune ne perçoit pas de taxes foncières ou très peu pour ces propriétés.

En accord avec le Conseil Municipal, la somme collectée serait versée sous forme de don et envoyée au SGC de Wallers pour encaissement.

Les travaux exécutés ne concerneraient que la seule portion communale, le reste du chemin étant à la charge de l'AFIR.

Avant de décider des travaux sur les chemins marais, il faut en priorité revoir l'état de nos trottoirs.

ECOLE LA FONTAINE :

L'académie de Lille par courrier en date du 28 février 2024 confirme le retrait d'un emploi GS/CP/CE1 pour la rentrée 2024.

L'effectif pour la rentrée prochaine serait de 42 élèves, 20 élèves en maternelle + CP, et 22 élèves du CE1 au CM2.

Lors du dernier conseil d'école, la directrice a demandé si la Commune voulait bien prendre en compte le transport de la sortie de fin d'année.

La fête de fin d'année se déroulera le samedi 22 juin 2024, comme de coutume une distribution de prix sera effectuée par les membres du conseil municipal. Le montant des livres commandés est de 1101 €.

Quelques petits travaux sont demandés : remplacer les pinces doigts, installer un système bloc porte et un éclairage extérieur à la porte côté dortoir.

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS :

- Commission de finances : 4 avril 2024
- Conseil Municipal pour vote du budget : 12 avril 2024

TEOM :

Le Tribunal Administratif de Lille par jugement en date du 12/03/2024 a annulé pour vice de forme la délibération de la CAPH instituant la TEOM (a considéré que les élus n'avaient pas été suffisamment informés).

La CAPH ne fera pas appel de cette décision.

Sur demande des contribuables, la TEOM devrait être remboursée, la CAPH se rapproche des services fiscaux.

ANTENNE RELAI ORANGE :

Le raccordement électrique a été fait par Enedis le 14 mars 2024.

La fibre optique est branchée.

Mise en service de l'antenne d'ici 1 mois soit mi-avril.

Fin de la Séance à 20 h 20.